

Maroc / UE

92% des demandes de visas Schengen sont satisfaites

Alors que Nicolas Sarkozy, président de la République française et Silvio Berlusconi, président du Conseil Italien ont décidé de sceller un partenariat destiné à (re)contrôler leurs frontières, qu'en est-il des modifications concrètes pour l'octroi du visa Schengen ? Eneko Landaburu, Ambassadeur et Chef de la Délégation européenne à Rabat, s'exprime sur la ligne politique de Bruxelles en matière de mobilité sociale des citoyens de la rive Sud vers le... Nord.

La Nouvelle Tribune : La Commission européenne vient de proposer le rétablissement temporaire des contrôles aux frontières nationales, comment cela va se traduire concrètement ?

Eneko Landaburu : La libre circulation des personnes entre les pays de l'espace Schengen est une réalisation de première importance sur laquelle il ne faut pas revenir et qu'il faut au contraire renforcer. Or, les événements récents ont suscité des préoccupations quant au fonctionnement de ce système. Bien que l'UE ait réussi à répondre à la situation d'urgence, la crise a mis en lumière l'utilité de prévoir des mécanismes pour mieux gérer des situations de ce type. Actuellement, en vertu de la clause de sauvegarde existant déjà dans les accords de Schengen, un État membre de l'UE peut décider de manière unilatérale de réintroduire des

contrôles et d'en informer ensuite la Commission et ses partenaires.

La communication de la Commission européenne du 4 mai 2011 propose de préciser les conditions dans lesquelles de telles mesures pourraient être prises. Elle propose un mécanisme qui permette à l'Union de gérer les situations qui se présentent lorsqu'un État membre ne s'acquitte pas de son obligation de contrôler son segment de la frontière extérieure ou lorsqu'une portion de la frontière est soumise à une pression forte et imprévue en raison de circonstances externes et exceptionnelles.

Qu'en est-il des mesures destinées à favoriser la libre circulation au sein de l'espace Schengen pour les citoyens du Sud de la Méditerranée ?

La communication de la Commission ne se limite pas au volet de contrôle des frontières. Elle propose une série d'initiatives pour améliorer la gestion de la circulation des personnes et de la migration légale, notamment avec le parachèvement du régime d'asile européen commun pour 2012, en cohérence avec les valeurs fondamentales de l'UE et ses obligations internationales. Des migrations légales vers l'UE mieux ciblées, en vue de faciliter l'immigration de personnes possé-

dant les compétences nécessaires pour l'aider à combler les déficits prévus de main d'œuvre et de compétences et parer au déclin prévu de sa population en âge de travailler. La Commission œuvre également pour le partage des meilleures pratiques dans les États membres en ce qui concerne l'intégration des immigrants légaux dans l'UE, de manière à maximiser les avantages économiques de l'immigration et à assurer l'harmonie sociale dans l'Union. Et enfin, favoriser une approche stratégique des relations avec les pays tiers sur les questions liées aux migrations, visant à faciliter la circulation des personnes par une amélioration des possibilités de migration légale, combinée à des mesures de prévention des migrations illégales.

S'agit-il des prémisses d'une Europe « forteresse » ?

La communication de la Commission européenne réaffirme l'engagement de l'Union européenne à offrir un refuge aux personnes ayant besoin d'une protection. Elle vise aussi à manifester sa solidarité à l'égard des pays d'Afrique du Nord qui accueillent actuellement des migrants originaires de Libye et à l'égard des États membres de l'UE qui font face à un afflux de migrants arrivant par la mer.



Eneko Landaburu, Ambassadeur et Chef de la Délégation européenne à Rabat.

Faut-il s'attendre à un durcissement de l'octroi des visas Schengen à l'égard des Marocains ?

Non, il n'y a aucune raison de voir un infléchissement de la procédure. Les ressortissants des pays tiers souhaitant entrer légalement dans l'Union européenne continueront à voir leurs demandes de visas traitées de la même manière qu'au paravant. Pour rappel, en moyenne, 92% des demandes de visas Schengen dans le monde par des ressortissants de pays tiers reçoivent un avis favorable.

Propos recueillis par
Rachid Hallaouy

